

**Département de la Loire**  
**Arrondissement de Montbrison**  
**Canton de Montbrison**  
**Commune de Soleymieux**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 11      Votants : 11**

**Abstention(s) :**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**Présents :** RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, QUATRESOUS Christian, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie

**Secrétaire de séance :** POYET Mathieu

---

**Approbation CFU Commune et Photovoltaïque**

---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-44 du 9 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Soleymieux ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Photovoltaïque de la commune de Soleymieux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20240129-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024  
Publication : 05/02/2024

## CFU commune

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2023	Fonctionnement	553 931.25 €	498 424.69 €
	Investissement	236 907.73 €	86 700.49 €
		Résultat 2023	Résultat antérieur reporté au BP 2024
Fonctionnement		- 55 506.56 €	+ 336 382.75€
Investissement		- 150 207.24 €	- 73 418.34 €
Affectation au C/1068			65 410.54 €

## CFU photovoltaïque

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €
		Résultat 2023	Résultat antérieur reporté au BP 2024
Fonctionnement		0 €	0 €
Investissement		0 €	0 €
Affectation au C/1068			0 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Soleymieux
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du photovoltaïque de Soleymieux
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 30/01/2024

Le Maire,  
Julien RONZIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203916-20240130-2024-02-05

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire  
Mathieu POYET

Réception par le préfet : 02/02/2024  
Publication : 05/02/2024

Affichage fait le 08 MARS 2024 numériquement